

LA RENAISSANCE SPECTACULAIRE DU SECTEUR MINIER EN RDC

OÙ VA LA RENTE MINIÈRE ?

Stefaan Marysse et Claudine Tshimanga

Après quasi deux décennies de régression économique dont le point culminant fut la première guerre internationale africaine (1998-2003), la République démocratique du Congo est entrée dans une nouvelle phase (Reyntjens 2010). Celle-ci se traduit, au plan politique, par une transition d'un système à parti unique vers un multipartisme comportant des élections présidentielles et législatives (2006 et 2011), transition qui se déroule dans un climat de contestations et est lourde d'un héritage de gestion politique patrimoniale (Bouvier & Omasombo 2012).

Au plan économique, cependant, les acquis d'un redressement deviennent plus clairs. Depuis 2003, en effet, la RDC renoue avec une croissance du revenu national de 6 % en moyenne et semble mieux maîtriser l'inflation (FMI 2011 : 76). Cette maîtrise est due à deux facteurs principaux.

Tout d'abord, elle la doit à un meilleur contrôle de la création monétaire. Relevons à cet égard que, même si le mérite n'en incombe pas au seul Gouvernement, le blocage partiel de cette première source de corruption et d'appauvrissement de la population est un acquis nécessaire pour la reconstruction (Marysse *et al.* 2010).

En second lieu, elle est due à la bonne tenue du taux de change. Un pays comme la RDC, paradoxalement très dépendant des importations pour nourrir sa population comme pour s'approvisionner en presque tous les produits manufacturés, doit forcément exporter beaucoup pour financer celles-ci. Aussi le fait que la dépréciation du taux de change – et donc de la monnaie nationale – se soit arrêtée signifie-t-il qu'il y a une entrée de devises importante.

Mais d'où proviennent cette croissance et ces devises ? La réponse est simple : elles sont principalement dues à l'augmentation spectaculaire de la

production et de l'exportation de produits miniers, avant tout dans le secteur cuprifère et le secteur cobaltifère.

L'augmentation de la production minière a été spectaculaire depuis 2005, passant d'un niveau dérisoire de quelques dizaines de milliers de tonnes de cuivre au début du millénaire à plus de 500 000 tonnes en 2011, soit un niveau dépassant les niveaux de production maximaux des années 1970 et 1980. Si, entre autres productions, celle de Sicominex¹ se réalise et que les ambitions de TFM et de KCC se maintiennent, les projections pourraient même doubler. Comme le secteur cuprifère a été le moteur de l'économie zaïroise et le grand pourvoyeur de fonds de l'État zaïrois, il est probable que, par sa renaissance, le secteur minier puisse à nouveau jouer un rôle majeur dans la reconstruction du pays.

L'augmentation de la production minière et la relative bonne tenue de l'économie (croissance et maîtrise de l'inflation) n'impliquent cependant pas nécessairement que la population en bénéficie (Banque mondiale 2008 : 10). Mais la croissance n'est pas le défi ultime : celui-ci est, pour un État, de traduire les effets de cet accroissement de la production minière en amélioration du bien-être de la population. Pour atteindre cet objectif, une utilisation judicieuse des recettes de ce secteur s'impose. Celles-ci doivent être investies dans une transformation de l'économie qui permette une augmentation durable de bien-être. Et cela ne va pas de soi !

Cet article essaie de formuler quelques réponses à la question suivante : les conditions sont-elles réunies pour que la « malédiction des ressources naturelles » soit transformée en croissance durable et en amélioration des conditions de vie des Congolais ?

Dans une première section, nous allons voir quels sont les éclairages théoriques qui expliquent *le paradoxe de la pauvreté sur fond de richesse accrue* et comment on peut essayer de l'éviter. Dans la deuxième section, nous allons analyser de plus près *l'évolution de la production minière : de l'implosion à la transformation bicéphale* en RDC. Ensuite, dans la troisième section, il nous faudra expliquer cette renaissance de la production minière. Elle est le résultat d'une expropriation/privatisation des titres miniers de l'entreprise publique (Gécamines), et des investissements de grandes entreprises étrangères qui exploitent/exportent les minerais en partenariat avec la Gécamines². À ce moment, nous serons outillés pour répondre à notre

¹ Sicominex : Société anonyme à responsabilité limitée (SARL) issue des contrats sino-congolais, qui est en partenariat avec la Gécamines sur la base de deux tiers de voix pour les Chinois dans le conseil d'administration.

² Juridiquement, il n'y a pas vraiment eu expropriation : on a imposé les mêmes conditions à la Gécamines qu'aux autres compagnies (en théorie), notamment le paiement de droits superficiels, que la Gécamines ne pouvait pas payer pour tous ses titres. Elle a donc été contrainte de renoncer à une partie de ses droits.

question de recherche centrale dans la dernière section, avant de conclure sur l'interrogation : *à qui profite la nouvelle rente minière ?*

1. Le paradoxe de la pauvreté sur fond de richesse accrue : les explications théoriques

Pourquoi certains pays, royalement dotés en ressources naturelles, n'arrivent-ils pas à faire bénéficier leur population de cette richesse (Ross 1999 ; Sachs & Warner 2001 ; Brunnschweiler 2008 ; Auty 2010 ; Collier 2010) ? Ce paradoxe, qui est souvent appelé « la malédiction des ressources naturelles », a surtout été constaté en Afrique subsaharienne durant les décennies précédentes. La moitié des vingt-cinq pays les plus dépendants des exportations minières se retrouvant dans la catégorie des pays pauvres très endettés étaient situés en Afrique subsaharienne (Ross 2001 : 7). Tel est le cas de pays comme le Nigeria, la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée, l'Angola, la RDC... : ils ont pendant des décennies connu des taux faibles ou négatifs de croissance combinés à un haut degré d'inégalité et de corruption, et, de plus, sont souvent impliqués dans des conflits internes ou régionaux.

L'étude de Henley et van Donge (2012) a comparé la bonne tenue de certains pays asiatiques et les pauvres résultats de l'Afrique subsaharienne, opposition qui est encore plus prononcée si on confronte les résultats entre pays dotés d'abondantes ressources naturelles dans les deux continents. La Malaisie, par exemple, est arrivée à faire croître le bien-être de sa population de 500 % au cours des quarante dernières années, alors que le Nigeria – important exportateur africain de pétrole – a vu son revenu par habitant stagner durant cette même période (Venables 2012 ; Sala-i-Martin 2003 : 3)³.

On peut déceler trois théories différentes pour expliquer cette « malédiction des ressources naturelles ».

La *première explication* théorique est celle du « syndrome hollandais », décrit pour la première fois à propos de la rente procurée par le gaz naturel découvert et exploité aux Pays-Bas (Benjamin *et al.* 1989 ; Fardmanesh 1991). Elle consiste à observer que l'entrée de devises étrangères par le biais des exportations de ressources naturelles accroît la valeur de la monnaie nationale et fait apprécier le taux de change. Les importations (la nourriture, les textiles, etc.) deviennent moins chères. Les habitants sont alors plus enclins à acheter des produits importés. Les secteurs nationaux qui produisent ou qui pourraient produire ces biens deviennent moins compétitifs, d'où la difficulté

³ Conférence sur la « Gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne », Kinshasa, 21-22 mars 2012, à retrouver sur : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2012/Kinshasa/index.htm> (consulté le 11 décembre 2012).

pour les autres secteurs productifs de se développer. Cette explication purement économique ne satisfait pas, car si l'effet du syndrome hollandais peut jouer, il peut être contrecarré par d'autres mesures d'économie politique. Ce sont alors des pesanteurs d'ordre politique qui peuvent expliquer pourquoi ces mesures ne sont pas prises.

Une *deuxième théorie*, qui a surtout été avancée dans les années 1990, se basait sur la coïncidence entre la conflictualité et l'abondance de ressources naturelles. À la fin du xx^e siècle, dix-huit des quarante conflits violents observés dans le monde ont eu lieu en Afrique subsaharienne (Sen 1994). Invariablement, le contexte d'implosion économique tendait à confirmer que violence et développement étaient aux antipodes l'une de l'autre. Le travail bien connu de Collier et Hoeffler (1998 ; 2004) montre que la probabilité de conflit est plus grande dans les pays dont les exportations dépendent fortement des produits miniers et des hydrocarbures⁴. Ces deux auteurs ont ainsi ouvert un débat sur les causes des conflits violents. Un large accord s'est ensuite dégagé après un débat intense. Un livre de Sherman et Ballentine (2006) formule bien ce qui pourrait faire consensus : d'une part, les causes des conflits doivent être cherchées dans des griefs définis, comme « l'inégalité en termes de droits politiques et économiques, les inégalités de revenus et les discriminations ethniques ou religieuses » (traduit d'Olsson & Fors 2004 : 322) ; d'autre part, la « cupidité » des chefs des groupes belligérants et la possibilité d'accès à des ressources qui se prêtent facilement au pillage, comme l'or ou le diamant, expliquent la durée du conflit, une rébellion ou une armée pouvant se financer par ce pillage. La « première guerre internationale africaine » en RDC (1998-2003) en est l'exemple par excellence (Reyntjens 2009).

Les liens entre abondance de ressources naturelles et conflictualité ne suffisent cependant pas à rendre compte du phénomène de la malédiction des ressources naturelles. Comme on va le démontrer dans les sections 2 et 3 de cet article, la conflictualité en RDC, comme dans bien d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, n'est elle-même que le résultat de causes plus profondes liées à un mode de gestion politique qu'on a appelé « néopatrimonial » (Englebert 2001 ; van de Walle 2005). Ceci nous amène à une *dernière explication*, qui, selon nous, rend le mieux compte du phénomène de la malédiction des ressources naturelles, et qui, en même temps, indique comment le combattre : l'explication par l'économie politique de la rente minière.

⁴ Dans leur article intitulé « Cupidité et griefs » (2004), ils constatent que la probabilité de conflit augmente avec la dépendance d'un pays aux exportations de ressources naturelles.

L'approche de *l'économie politique de la rente (minière)*, qui soutient que le mode de gestion politique de la rente ou surplus économique⁵ détermine les résultats du développement, a des racines théoriques lointaines (Galtung 1977 ; Gran 1979 ; Bézy *et al.* 1984 ; Bates 2011). Actuellement, elle refait surface en tant que critique du paradigme constitutif du consensus post-Washington : celui-ci appelle à s'attaquer au sous-développement en Afrique subsaharienne par la combinaison d'une politique économique néolibérale et d'un agenda politique de la bonne gouvernance, du multipartisme et des élections (Kelsall & Booth 2010 ; Khan 2000 et 2009).

L'ancienne forme de l'économie politique de l'État rentier, en Afrique subsaharienne comme en Asie, s'était développée dans le contexte postcolonial des systèmes politiques à parti unique. L'idée prépondérante dans les pays fortement dotés de ressources naturelles était que la rente économique jusque-là générée et contrôlée par des entreprises étrangères devait être mise sous le contrôle national. Les entreprises étrangères furent alors souvent nationalisées. Cette même orientation politique n'a cependant pas produit partout les mêmes résultats. On a souligné la différence entre les évolutions asiatiques et africaines. Celle-ci ne tenait pas au modèle politique. Ainsi, par exemple, aussi bien l'Indonésie que le Zaïre étaient caractérisés par une gestion autocratique et patrimoniale, les dictateurs contrôlant le surplus économique et le distribuant entre les clients du régime. La différence résidait dans l'utilisation du surplus économique par la classe politique. La rente était-elle investie et utilisée productivement ou bien était-elle dilapidée ? Cette différence est décisive : c'est l'usage de la rente qui menait soit à un processus de développement, soit à l'aggravation du sous-développement (Galtung 1977 : 2 ; Bézy *et al.* 1984).

Ces anciennes idées sont maintenant reprises par ce que nous appellerons *la nouvelle économie politique de la rente économique* (Kelsall & Booth 2010 ; Khan 2000 ; 2009). Nouvelle, car elle recycle ses mêmes idées dans un contexte politique et intellectuel tout à fait différent. D'abord, avec la fin de la guerre froide, l'idée que les régimes autoritaires n'étaient pas capables de générer le cadre nécessaire au développement a gagné en force. La combinaison d'une libéralisation des marchés et de la démocratisation n'allait pas seulement, soutenait-on, permettre d'accroître la production,

⁵ Le terme « rente » sera utilisé pour un concept qui, en fait, est plus large que celui de « surplus économique ». Le surplus économique est la part du revenu national constituée des taxes du Gouvernement et des profits des entreprises (l'épargne étant très faible dans les pays pauvres) qui permet de faire des investissements et des dépenses gouvernementales. C'est l'utilisation de ce surplus qui détermine la trajectoire de développement d'un pays. Si ces dépenses ne sont pas utilisées pour créer un État performant, payer les dépenses sociales comme l'éducation et la santé, et pour faire des investissements dans la transformation de l'économie, la société stagnera et l'État restera inapte à exécuter ses fonctions d'État.

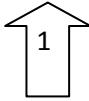
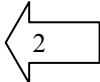
mais aussi, par le contrôle démocratique, permettre aux populations de saisir les opportunités que la croissance et la démocratie allaient leur apporter. Intellectuellement, le travail du prix Nobel A. Sen, *Development as Freedom* (2001), a certainement renforcé le « consensus post-Washington ».

La nouvelle école d'économie politique de la rente (Khan 2009 ; Kelsall & Booth 2010) soutient que le paradigme sur lequel repose ce consensus doit être remis en question. L'argumentation est la suivante. D'abord, les États du Sud-Est asiatique, pris comme modèles par la Banque mondiale, ont en réalité connu leur essor économique sous des régimes autoritaires. Ce n'est qu'après cet essor que la libéralisation politique s'est réalisée (les pays C dans la figure 1). Ensuite, l'instauration de la démocratie d'en haut et de l'extérieur a conduit, dans certains pays d'Afrique subsaharienne, à une politique mimétique de faux-semblant, et créé des entraves à un développement économique de long terme. Un auteur comme J.-F. Bayart (1999) a montré comment les élites ont adopté les règles formelles de la démocratie ainsi que ses signes extérieurs, tout en adaptant ces changements imposés à leur gestion néopatrimoniale (politique du ventre, État rhizome). La compétition politique sous la forme électorale, non seulement a un coût énorme⁶, mais, en plus, a des effets contreproductifs : elle crée un horizon temporel très bref et incertain qui ne stimule pas des choix d'investissement à long terme et de transformation d'économie ; elle ravive encore la recherche effrénée du contrôle et du captage de la rente (les pays B dans la figure 1). Le véritable enjeu, rappelle cette nouvelle école de pensée, est l'utilisation productive de la rente (minière) économique ; ce dont il s'agit, c'est de transformer l'économie en stimulant l'investissement dans l'agriculture, l'éducation et la santé, de réinventer un cadre régulateur pour que les industries naissantes aient encore un avenir dans un contexte de coopération interafricaine, etc.

Une critique de cette nouvelle économie politique pourrait être qu'il y a des exemples de combinaison de respect des règles démocratiques et d'utilisation productive de la rente : le Botswana et l'île Maurice en sont les illustrations types (les pays A dans la figure 1). Ce qui nous amène à la synthèse d'économie politique (ancienne et nouvelle) suivante : tout en concédant que les trajectoires de développement en Afrique subsaharienne peuvent être diverses, nous soutiendrions que la trajectoire décrite par la flèche 2 dans la figure 1, celle du consensus post-Washington, est peu probable, tandis que celle décrite par la flèche 1, celle de l'expérience de beaucoup de pays du Sud-Est asiatique, est plus réaliste.

⁶ Selon *The Economist* (31 mars 2012 : 55), les élections en RDC auraient été, après celles des États-Unis, les plus chères au monde à organiser, pour arriver à un résultat contesté.

Figure 1. Une synthèse de l'économie politique de la rente

Utilisation de la rente	Productive	Dilapidée
Système politique		
Démocratique	A) État développemental démocratique (croissance, moins d'inégalités et de corruption)	B) État fragile-rhizome/ stagnation économique/ pauvreté (institutions et État de droit instables, droits humains, dépendance de l'aide/ corruption)
		
Autocratique/ néopatrimonial	C) État développemental néopatrimonial (croissance inégalitaire, corruption)	D) État fragile/stagnation économique/pauvreté/ inégalité accrue (absence État de droit et droits humains/corruption)

Sources : basé sur les idées, entre autres, de Galtung 1977 ; Gould 1980 ; Bézy *et al.* 1984 ; Kelsall & Booth 2010.

2. L'évolution de la production minière : de l'implosion à la transformation bicéphale

L'implosion du secteur cuprifère et la constitution d'un secteur artisanal informel : 1990-2000⁷

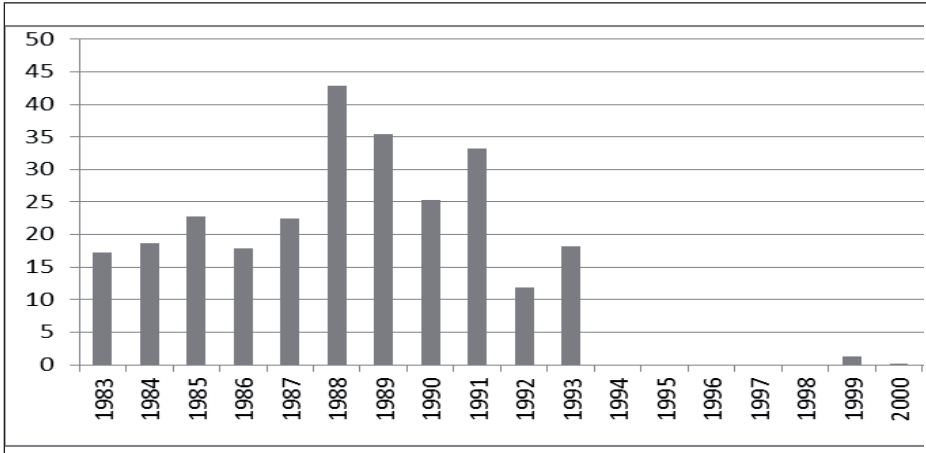
L'ingérence politique dans les entreprises publiques minières, la pratique désastreuse de la ponction sur leurs trésoreries par le pouvoir public, la baisse des cours des métaux, ainsi que le manque d'investissement et aussi d'entretien de l'outil de production expliquent le déclin vertigineux observé dans l'évolution du secteur minier à partir des années 1990⁸. C'est ainsi qu'après avoir atteint un plafond historique de 42,9 % en 1988, la contribution de la Gécamines, poumon de l'économie congolaise, aux recettes budgétaires a progressivement décliné au cours des années 1990, avant de disparaître de

⁷ Lire Kennes (2000 et 2005) pour plus de détails sur l'évolution du secteur minier durant cette période.

⁸ Le refoulement des Kasaiens du Katanga (1991) est une cause supplémentaire à retenir dans le cas de la Gécamines.

1994 à 1998 (graphique 1). Le Gouvernement n'avait plus d'autre choix que de s'appuyer sur les recettes beaucoup plus faibles provenant de l'exploitation du diamant.

Graphique 1. Contribution (en %) de la Gécamines aux recettes budgétaires de 1983 à 2000



Sources : Kabuya & Tshiunza 2009 ; BCC, rapports annuels.

Dans un effort de relance économique face à l'effondrement du secteur minier, principalement de la Gécamines dont la production ne se situe plus en 1993 qu'à 11 et 23 % de son niveau de 1989, respectivement pour le cuivre et le cobalt⁹ (graphiques 2 et 3), le Gouvernement Kengo, sous la pression des institutions financières internationales (suspension du droit de vote et menace d'exclusion du système de Bretton Woods), entama une prudente privatisation¹⁰ du secteur minier en 1994.

C'est dans ce contexte d'ouverture que ce Gouvernement annonça la restructuration de la Gécamines ; cette dernière prépara un ensemble de projets précis de *joint-ventures* touchant aussi bien le secteur de l'exploration que ceux de la production et des rejets. Elle put ainsi conclure quelques contrats en vue de réhabiliter des mines de cuivre-cobalt et de zinc, ainsi que des installations de traitement associées, notamment avec le groupe Forrest pour l'exploitation du cobalt (STL) et avec Lundin pour Tenke Fungurume pour le cuivre et le cobalt, et aussi amorcer des négociations avec d'autres

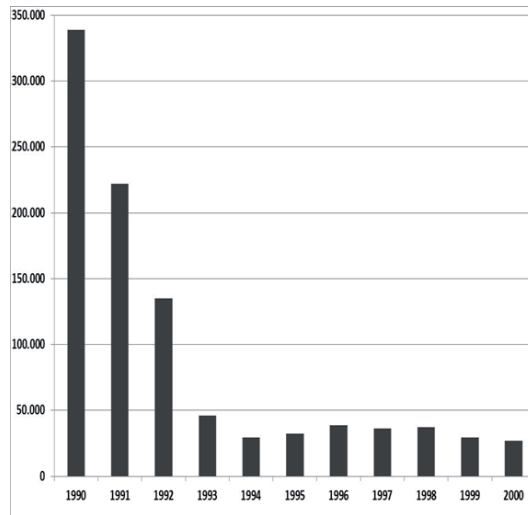
⁹ Face à l'effondrement du prix du cuivre, la production minière se concentra sur le cobalt suite à la hausse de son prix sur le marché mondial, permettant ainsi à la Gécamines de survivre malgré la guerre et le manque de financement.

¹⁰ Une privatisation qui consistait en apports d'expertise et de capitaux par des partenaires étrangers, en contrepartie de la cession du management et des droits d'exploitation par la Gécamines ainsi que par les autres entreprises publiques (Kennes 2000 : 311).

compagnies minières étrangères¹¹ en vue de la vente par appartements des polygones de la Gécamines, de la SOMINKI et de l'OKIMO (RDC, Assemblée nationale, Lutundula 2006 : 6). La guerre¹² qui intervint un mois seulement après la signature de la plupart des contrats (septembre 1996) compliqua encore davantage la tâche du Gouvernement et le fragilisa. Il ne disposait déjà que d'une faible marge de manœuvre dans les négociations, étant asphyxié financièrement et en état de nécessité face à des investisseurs seulement soucieux du rendement boursier rapide de leur mise de fonds initiale.

L'effondrement du secteur minier, et plus particulièrement de la Gécamines, affecta non seulement l'économie nationale amputée de recettes vitales, mais aussi les provinces et les communautés qui bénéficiaient de l'implantation de cette industrie minière. Ne réalisant plus qu'une fraction infime de sa production d'antan, celle-ci ne pouvait plus maintenir son précédent niveau d'appui infrastructurel et social dans les zones où elle opérait. Les conséquences sociales furent catastrophiques. Aussi, pour survivre, la population se lança dans l'exploitation artisanale des minerais¹³. Des milliers de creuseurs se mirent à rechercher de l'or, de l'hétérogénite et de la malachite (Kennes 2000 : 336-338 ; 2005 : 172-175).

Graphique 2. Évolution de la production du cuivre de 1990 à 2000 (en tonnes)

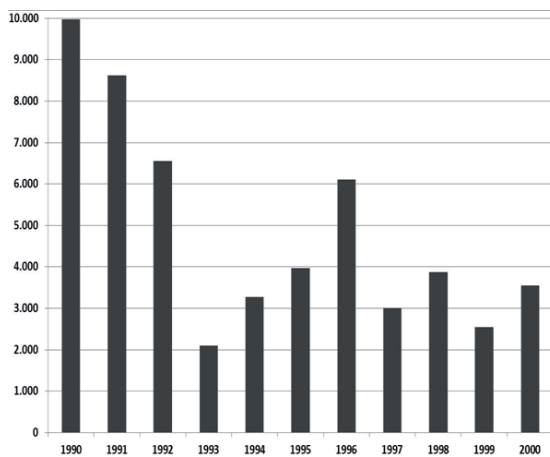


¹¹ Swipco (groupe suisse), Lundin Group (canadien), Cluff Mining (britannique), Banro (canadien), Mindev (belgo-canadien), Barrick Gold (canadien), South Atlantic Resources, SAR (canadien), Union minière (belge), Anvil Mining (australien), Glencore, Iscor et Broken Hill (sud-africains).

¹² Pour plus de détails sur l'impact des guerres/rébellions sur le secteur minier, voir Kennes (*ibid.*).

¹³ Autorisée par le ministre des Mines.

**Graphique 3. Évolution de la production du cobalt de 1990 à 2000
(en tonnes)**



Sources : statistiques de la Gécamines obtenues auprès de la Cellule technique de coordination et de planification minière (CTCPM).

L'évolution perçue dans le cas des minerais de la Gécamines est encore plus remarquable pour le diamant artisanal dont la production a supplanté la production industrielle. L'exploitation illégale de la cassitérite et du coltan a été fortement favorisée par le contexte des deux guerres : dès 2000, leur production industrielle a complètement disparu¹⁴.

Le secteur minier artisanal et informel prit dès lors peu à peu le relais du secteur minier public. Il se développa considérablement, aussi bien en termes de production qu'en termes d'emplois et de ressources pour la population. La Banque mondiale estimait à dix millions le nombre de personnes qui dépendaient directement ou indirectement de l'extraction artisanale des minerais, et entre 60 % et 90 % la part de la production artisanale dans l'exportation minière (World Bank 2008 : 10)¹⁵. Aucun secteur minier n'est épargné, les creuseurs artisanaux exploitent la quasi-totalité des minerais (cuivre et cobalt au Katanga, diamant dans les deux Kasai, or en Ituri, cassitérite/coltan dans les deux Kivu, etc.).

¹⁴ Pour une analyse de l'évolution de la production artisanale minière, lire Kennes (2000), Geenen & Marysse (2008) et Kabuya & Tshiunza (2009).

¹⁵ Aucune étude ne permet de confirmer ces chiffres, d'où le caractère très approximatif de ces estimations.

L'envol du secteur cuprifère et cobaltifère : 2001-2012

« *This government [Joseph Kabila] was in a situation similar to that in 1997, when the AFDL regime intended to reconstruct the country. However, its starting point was incommensurably worse. The mining economy was almost totally informalized, while the enthusiasm of foreign mining companies was much smaller than it had been in 1997. The country was devastated and there was still a distinct possibility that the war might flare up again* » (Kennes 2005 : 175).

À son arrivée au pouvoir en 2001, le Gouvernement de Joseph Kabila hérita d'une situation socio-économique catastrophique avec un pays totalement dévasté et dépecé par les rébellions parfois appuyées par des pays voisins. C'est dans ce contexte qu'il prit, sous l'influence de la Banque mondiale, des mesures afin d'améliorer la gouvernance du secteur minier, notamment l'adoption du Code minier (2002) et du Règlement minier (2003) ainsi que la restructuration partielle de la Gécamines (2003-2004). Ces mesures permirent la reprise, bien qu'alors timide, de l'investissement étranger dans le secteur.

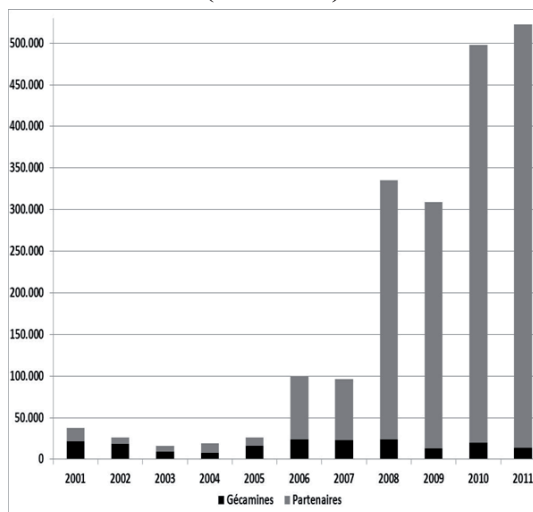
Beaucoup d'investisseurs revinrent dans le pays afin de sécuriser les concessions minières qu'ils avaient soit anciennement soit nouvellement acquises, principalement des « juniors » canadiens, qui avaient déjà fait la prospection du secteur en 1996 (First Quantum, Costamin Resources...), des « juniors » australiens actifs surtout dans la province du Katanga depuis cinq ans (Anvil Mining, Broken Hill Proprietary) ou nouveaux arrivants (Tiger Resources, New World Alloys), des sociétés indiennes créées par des commerçants libanais ou grecs (Chemaf, Somika, Bazano), des sociétés sud-africaines ainsi que les sociétés chinoises qui se multiplièrent rapidement (Kennes 2005 : 179-180).

L'impact des mesures du Gouvernement ne va se faire ressentir de manière significative qu'à partir de 2006 (graphiques 4 et 5), à la suite, très certainement, de la hausse des prix des matières premières intervenue entre 2004 et 2008, mais aussi grâce à l'assurance pour les investisseurs d'une certaine stabilité avec l'organisation des élections en 2006. Ce climat d'investissement va quelque peu se détériorer avec la baisse temporaire des prix des matières premières intervenue de 2008 à 2009 en raison de la crise financière mondiale, et aussi avec le processus de revisitation¹⁶ (2007-2010) de nombreux contrats miniers signés durant la période de guerre et de transition (1996-2006) (André-Dumont 2011 : 49). Situation qui ne dura

¹⁶ Des soixante et un contrats revisités, la commission interministérielle chargée de cet examen en annula seize et demanda la renégociation des contrats restants, ce qui fut fait en 2010.

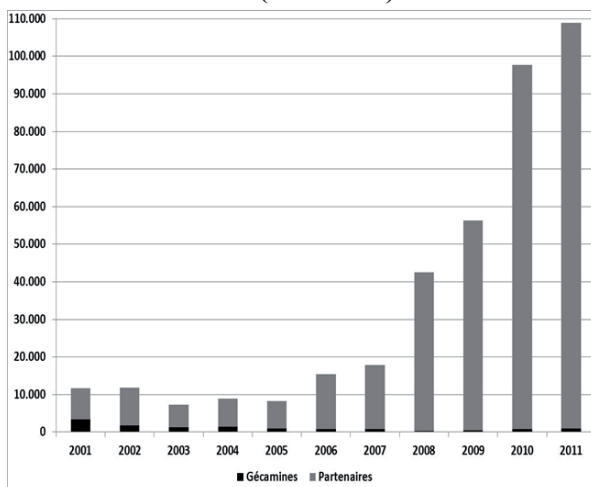
pas grâce à la forte reprise des prix des matières premières intervenue après 2009.

Graphique 4. Évolution de la production du cuivre de 2001 à 2011 (en tonnes)



Sources : rapport annuel 2010 de la Banque centrale du Congo (BCC) ; condensé hebdomadaire d'informations statistiques n° 09/2012, BCC.

Graphique 5. Évolution de la production du cobalt de 2001 à 2011 (en tonnes)



Sources : rapport annuel 2010 de la Banque centrale du Congo (BCC) ; condensé hebdomadaire d'informations statistiques n° 09/2012, BCC.

Ainsi donc, à la faveur de la bonne tenue des cours des matières premières sur le marché mondial, en favorisant la création des *joint-ventures* sur des bases plus crédibles, les mesures du Gouvernement ont eu un impact réel sur la relance du secteur minier, plus particulièrement du cuivre et du cobalt. Le partenariat Gécamines-investisseurs privés a, en effet, permis d'atteindre une production de plus de 500 000 tonnes de cuivre et de plus de 100 000 tonnes de cobalt en 2011, niveaux dépassant de loin les productions record de la Gécamines.

3. Le dépècement de la Gécamines et la reprise par des acteurs internationaux : beaucoup de production, peu d'emplois

L'effritement observé dans l'évolution du surplus économique de la RDC (Congo/Zaïre) après l'indépendance s'explique en premier lieu par l'implosion du secteur des produits agricoles de rente intervenue dans les années 1960, et en second lieu par la perte progressive puis totale de la rente provenant du secteur cuprifère, principalement de la Gécamines, dans les années 1990. L'effritement de la base économique causa alors l'implosion des fonctions minimales de l'État. Le président Mobutu ne put se maintenir encore quelques années au pouvoir, soit jusqu'en 1997, que grâce à la création de la « vraie fausse monnaie ».

L'explication de l'effondrement de la rente a fait l'objet de nombreux débats. De nombreuses causes ont été évoquées. L'inadaptation et le caractère extraverti de l'économie coloniale ont souvent été invoqués. L'inadéquation du modèle économique aux besoins de la population serait due aux intérêts économiques étrangers, selon ce qu'affirmait Mobutu en 1973. Mais, quatre ans plus tard, le même Mobutu, dans son discours sur « le mal zaïrois », déclarait : « Quoi qu'il en soit, nous devons reconnaître que toutes ces causes extérieures au Zaïre, toutes graves qu'elles puissent être, ne sont pas les seules causes de la détérioration de la situation économique... Nous avons une grande responsabilité dans notre capacité de gestion » (Mobutu cité dans Mutamba Makombo 2008 : 287-294).

Trente-cinq ans après, le futur Premier ministre de la RDC, Matata Ponyo, réitère ce propos dans une allocution devant un congrès international sur la gestion des ressources naturelles, co-organisé avec le FMI. Il affirme que la pauvreté de ce pays, pourtant doté d'énormes ressources potentielles, est largement due à la mauvaise gouvernance (Matata Ponyo 2012). Le futur nous enseignera si cette prise de conscience renouvelée s'avère « opérationnelle », plus forte que les pesanteurs d'un mode de gestion néopatrimonial. On ne

peut en tout cas pas dire que rien n'ait changé depuis la période mobutiste de l'État prédateur. Aujourd'hui, la scène minière a profondément été modifiée : bon gré mal gré, il a été reconnu que la gestion/exploitation des ressources naturelles par des entreprises d'État a été catastrophique ; de grandes entreprises internationales ont pris la relève.

La critique des entreprises nationalisées en Afrique est allée de pair avec celle d'un système politique à parti unique et autocratique (Banque mondiale 2008 ; van de Walle 2005). L'effondrement du mur de Berlin et la fin de la guerre froide sapèrent la dernière source de rente : celle de l'aide internationale. Le modèle du « consensus post-Washington » devint alors la norme en Afrique subsaharienne.

C'est dans ce contexte que la Gécamines dut redéfinir son rôle. Devenue joueur marginal sur la scène minière en tant que producteur (graphiques 4 et 5), la Gécamines s'est transformée en « courtier » d'intérêts miniers. Privatisée et restructurée en SARL depuis 2010, avec comme actionnaire unique l'État congolais, la Gécamines présente cependant encore une importance de premier ordre, étant la propriétaire de presque tout droit minier connu au Katanga. Chaque entreprise privée qui veut extraire ou vendre des minerais doit passer un accord avec elle¹⁷, accord qui peut prendre deux formes : soit un partenariat (*joint-venture*) en vertu duquel la Gécamines lui permet d'exploiter des concessions minières en contrepartie d'un pourcentage d'actions dans la nouvelle entreprise, soit carrément la vente de son droit d'exploitation à cette entreprise.

Ainsi, par le biais de l'actionnariat permis par la première méthode, l'État congolais acquiert indirectement un contrôle minoritaire dans ces entreprises. Trente-cinq contrats de partenariat ont été signés dans ce cadre¹⁸. Le partenariat le plus connu au Katanga est celui avec TFM, mais celui qui, internationalement, a eu le plus de publicité est celui résultant des fameux contrats chinois Sicominex (2009). Cette entreprise à majorité d'actions chinoises a acquis le droit d'exploiter du cuivre, du cobalt et de l'or pendant trente ans contre un tiers d'actions pour la Gécamines, un pas-de-porte de 350 millions d'USD et l'obligation de préfinancer des infrastructures publiques (routes, réseau ferroviaire, etc.), qui seront remboursées avec une partie des profits futurs. Le talon d'Achille de cet accord est le faible pouvoir

¹⁷ La Gécamines n'a retenu qu'une partie de ces droits miniers ; les autres sont retombés dans le domaine public et/ou ne lui appartenaient pas, même dans le passé. C'est ainsi que l'on peut assister au développement de projets comme Frontier et Kamoia, qui ne sont pas des projets de *joint-venture* (même si, pour Frontier, Sodimico a par la suite argumenté que les titres lui appartenaient).

¹⁸ Pour plus de détails, voir www.congomines.org du Centre Carter à Lubumbashi, le site le plus complet sur la scène minière au Katanga/RDC, cofinancé par les Affaires étrangères du royaume de Belgique.

de négociation du Gouvernement congolais, et donc la perte d'une partie de la rente minière (Marysse 2010).

Ces deux méthodes/formes de privatisation ont toutes deux leurs mérites et leurs inconvénients. Elles sont très différentes en ce qui concerne le contrôle potentiel de la rente minière. Les partenariats ont pour avantage que l'État congolais se maintient comme partenaire minoritaire important, avec une supervision des activités et un revenu certain si l'activité minière est bien gérée. Alors que la Gécamines, en tant qu'entreprise d'État, a prouvé être un mauvais gestionnaire/producteur, les firmes (étrangères) ont tout intérêt à générer de la production. Mais, comme elles ont par ailleurs intérêt à minimiser le profit réalisé sur place, il est de la première importance que leur supervision soit rigoureuse. Il relève de la responsabilité de la Gécamines/État de trouver un équilibre entre des intérêts divergents.

Or, dans cette équation difficile, le maillon faible réside dans la qualité de cette supervision ; c'est là que le bât blesse. En effet, malgré ces trente-cinq partenariats, la Gécamines n'est toujours pas en mesure de sortir de son cycle d'endettement. Elle continue de subir des pertes, alors que la production dans les entreprises dont elle est actionnaire prend de l'ampleur. La mauvaise gouvernance paraît bien être la première raison de cette hémorragie.

En 2011, E. Joyce, parlementaire britannique, a jeté un pavé dans la mare en dénonçant la vente d'actifs de la Gécamines à des prix de loin en dessous du prix du marché. Le pays aurait ainsi perdu plus de 5 milliards d'USD, une somme énorme quand on sait que le budget propre de l'État se situe autour de 2 milliards par an¹⁹. En 2012, l'ONG Global Witness, reprenant ces allégations, a accusé l'entreprise suisse Glencore, le plus grand négociant au monde de minerais de cuivre et de cobalt, d'avoir acquis, par l'intermédiaire de Dan Gertler, les sites miniers de Mutanda et de Kansuki, loin en dessous du prix du marché²⁰. Ces ventes d'actifs sous-évalués auraient pris la forme suivante : la Gécamines aurait, par l'intermédiaire de deux proches du président Kabila, feu Katumba Mwanke et Dan Gertler, vendu des actifs à des entreprises dites « *offshore* » situées dans les îles Vierges britanniques (Rowny Assets Ltd²¹ et Biko Investment Corp). On ne connaît pas leurs propriétaires, mais ceux-ci auraient revendu les actifs au prix du marché à des entreprises intéressées par l'exploitation. Les bénéficiaires de l'opération auraient en partie servi au financement de la campagne électorale de 2011 du président Kabila (Global Witness 2011).

¹⁹ <http://ericjoyce.co.uk/2011/11/congo-fire-sale/> (consulté le 11 décembre 2012).

²⁰ <http://www.globalwitness.org/fr/library/glencore-%C2%AB-devrait-s%E2%80%99expliquer-sur-des-contrats-potentiellement-corrompus-au-congo-%C2%BB-affirme> (consulté le 11 décembre 2012).

²¹ Rowny (affilié à Dan Gertler) s'est associé avec Samref, compagnie contrôlée par Glencore.

Apporter la preuve que ces allégations sont exactes sera difficile, mais, selon des sources bien informées, au moins une de ces ventes correspondrait aux allégations, celle de la Société minière de Koboleta et Kipese (SMKK), qui s'est faite en deux fois :

- une première moitié des actifs a été vendue à Eurasian Natural Resources Company (ENRC)²² au prix-marché de 75 millions d'USD. Numéro 4 en RDC, cette société vient après la firme américaine Freeport (Tenke Fugurume Mining), numéro un, et Glencore (Kamoto Copper Mining, Mutanda et Kansuki Mining...), numéro deux ;
- la deuxième moitié a, quant à elle, été vendue pour 15 millions d'USD aux entreprises *offshore* mentionnées plus haut, puis revendue à... ENRC, qui détient maintenant la totalité des actions de la SMKK.

L'architecte de cette combine, qui a généré 60 millions d'USD pour les propriétaires inconnus de ces *offshore*, serait Dan Gertler, de nationalité israélienne et proche du président.

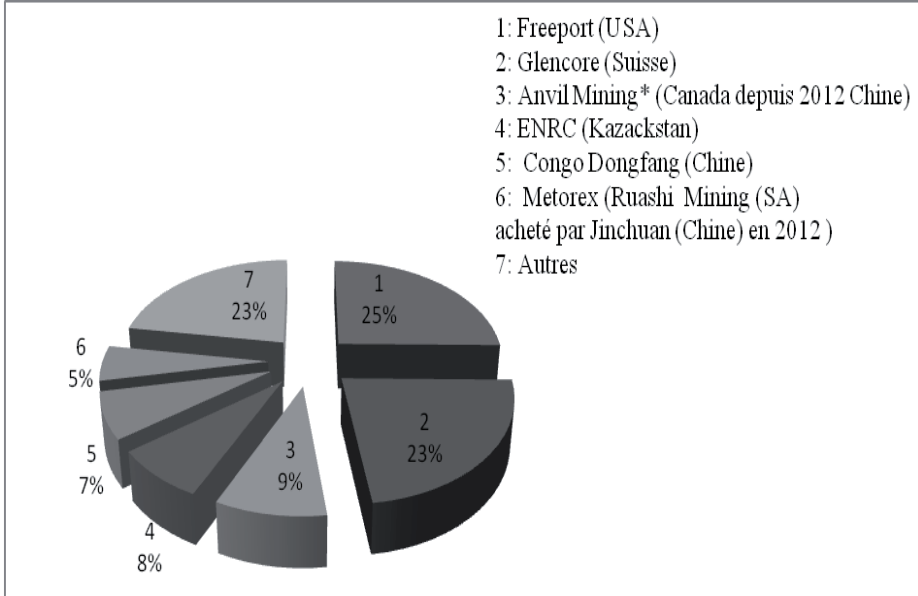
Au-delà de ces malversations liées au cycle de financement de campagnes électorales ou aux enrichissements personnels, le dépècement/privatisation de la Gécamines a généré une scène minière tout à fait différente de celle du temps de l'entreprise d'État. Les caractéristiques les plus importantes sont :

- la production du cuivre et du cobalt et, par ce fait même, la génération de la rente minière sont maintenant surtout dans les mains d'entreprises multinationales étrangères (graphique 6) qui ont su augmenter cette production jusqu'à des niveaux record (graphiques 4 et 5) ;
- l'importance des acteurs internationaux est en pleine transformation suite à la vente et aux acquisitions qui sont encore en cours de réalisation, ce qui pourrait, dans une hypothèse favorable, conduire à un accroissement de la valeur ajoutée bénéficiant à la société congolaise. Nous l'expliquons à partir du graphique 6, qui décrit la situation de production cuprifère et cobaltifère fin 2011 ;
- les firmes chinoises sont en voie de devenir les producteurs les plus importants du pays grâce aux acquisitions en cours en 2012 et à la future mise en marche du contrat sino-congolais. L'entreprise chinoise Minmetals a acquis Anvil Mining (Canada/Australie), troisième producteur en RDC, et Jinchuan, une autre entreprise chinoise, a acheté Ruashi Mining (Afrique du Sud), cinquième producteur. Avec la concrétisation du partenariat

²² ENRC est une grande firme minière ayant son siège social au Kazakhstan, où 60 000 personnes travaillent. Cinq mille sont dans des opérations minières à l'extérieur dont, à peu près, 2000 en RDC.

Gécamines-SICOMINES, les Chinois seront les premiers producteurs en RDC.

Graphique 6. Multinationales intervenant dans le secteur cuprifère (% de la valeur de production 2011)



Source : calculs personnels à partir des données www.congomines.org

L'entreprise américaine Freeport-McMoRan, première entreprise mondiale du cuivre, est l'entreprise minière la plus importante en RDC par le biais de sa filiale Tenke Fugurume Mining (TFM)²³. C'est l'entreprise qui a fait le plus grand effort d'investissement dans une production à haut degré de finition (cathode de cuivre à 99,3 % de contenu). TFM vise, à elle seule, une production annuelle de 400 000 tonnes, et avec ses 120 000 tonnes en 2011 et les nouveaux investissements engagés, ce pari semble réalisable. Ces investissements sont évalués à 2 milliards d'USD depuis 2006. L'acquittement de quelque 50 millions de taxes par an ainsi qu'une volonté exprimée de laisser 50 % du profit produit en RDC font d'elle le « bon élève de la classe ». C'est d'ailleurs l'entreprise la moins critiquée en matière sociale et environnementale par les ONG internationales. Elle a souscrit aux différents codes de bonne conduite. Qu'elle soit cotée en Bourse (Dow Jones) et soit l'une des dix plus grandes entreprises minières au monde

²³ Structure de propriété basée sur 56 % d'actions pour Freeport, 24 % pour Lundin Mining Corp et 20 % pour la Gécamines.

fait qu'elle est davantage contrôlée et forcée de fournir des informations, ce qui explique certainement une plus grande transparence (Freeport Mc MoRan Copper & Gold - FCX 2011). Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle soit irréprochable. Ses filiales en Indonésie ont été fortement critiquées et, ces derniers temps en RDC, des incidents violents ont été perpétrés par les forces de sécurité de l'entreprise, entraînant la mort d'un homme, après quoi TFM a licencié immédiatement l'agresseur.

En matière d'emploi, TFM dit employer directement 2900 personnes et indirectement quelque 2000 personnes. Ce qui confirme que le secteur industriel minier crée peu d'emplois. Si le plus grand producteur, responsable de 25 % de la production cuprifère et cobaltifère, n'emploie que 5000 personnes, on arrive à peine à 20 000 ou 30 000 emplois directs et indirects pour tout le secteur : ce qui ne constitue qu'environ 1 % de la force de travail formel en RDC²⁴ ! Ce n'est donc pas pour l'emploi, mais pour la rente minière qu'elles produisent que ces entreprises sont importantes.

Le deuxième producteur, responsable de 24 % de la production/exportation cuprifère et cobaltifère, est l'entreprise suisse Glencore, qui fait l'objet de beaucoup de controverses. Global Witness surtout, comme on l'a vu, a dénoncé la manière dont Glencore a réussi à contrôler Mutanda Mining et Kansuki Mining en 2011, contrôle qui s'exerce par sa filiale Samref (actionnaire à 80 % dans Mutanda) et Kansuki Investment (75 % dans Kansuki Mining), avec la Gécamines comme actionnaire minoritaire. Par le biais de Katanga Mining, Glencore s'assure la production de Kamoto Copper Company (KCC), qui est une *joint-venture* qui détient les plus importants gisements de Kolwezi, y compris KOV et la mine souterraine de Kamoto.

Les ONG helvétiques Pain pour le Prochain et Action Carême l'accusent, quant à elles, de manque de transparence, et surtout de ne pas assumer ses responsabilités sociales. Elles l'accusent aussi de profiter des conditions lamentables de travail à Tilwezembe, un site minier à ciel ouvert.

Glencore nie ces allégations et vante ses contributions au développement du pays. Le groupe aurait investi à ce jour plus de 3,3 milliards d'USD, créé 10 000 postes de travail et appuyé des projets sociaux. En tout cas, le groupe est connu pour les risques qu'il prend et son absence de scrupules environnementaux (les amendes de 780 000 euros qui lui ont été infligées en 2010 pour non-respect de normes environnementales en sont une indication).

²⁴ Une estimation de l'emploi total dans le secteur reste imprécise. Par exemple, TFM semble produire d'une manière plus intensive en capital que Glencore (si leurs chiffres de 10 000 emplois reflètent la réalité). Mais une estimation oscillant entre 20 000 comme minimum d'emploi et 30 000 comme maximum montre la faible intensité en main-d'œuvre dont a besoin le secteur industriel.

Il est certain que la concentration de pouvoir économique de ce courtier international va se renforcer si sa fusion avec Xstrata, compagnie minière dans laquelle Glencore avait déjà un intérêt de 34 %, se réalise en 2012. Cette fusion le classerait au quatrième rang mondial des producteurs de minerais, après BHP Billiton, Rio Tinto et Vale, avec 133 000 personnes employées dans trente-trois pays et un chiffre d'affaires représentant vingt-huit fois le budget de la RDC. Un grand joueur donc, face à des gouvernements qui ont plus de priorités que d'argent²⁵.

En guise de conclusion, nous pouvons constater que la scène minière a été profondément restructurée suite à différents facteurs : le délitement de la Gécamines ayant conduit à son dépècement/privatisation, les intérêts d'entreprises minières internationales à la recherche d'opportunités de production dans un contexte national plus stable, le consensus post-Washington par lequel les IFI (Institutions financières internationales) ont favorisé la libéralisation/privatisation en même temps que l'ouverture démocratique. Cette restructuration de la scène minière est à la fois une opportunité et un défi. Opportunité, car elle crée des conditions nécessaires au développement du pays. Défi et danger, car, si la rente minière est dilapidée ou drainée à l'extérieur, ne laissant que peu de valeur ajoutée sur place, la thèse de la « malédiction des ressources naturelles » se verrait confirmée.

Voyons maintenant quelle est l'ampleur de la rente minière et qui la contrôle.

4. Rente minière : ampleur et redistribution

Avant de procéder à l'évaluation à proprement parler de l'ampleur de la rente minière, il importe de spécifier la méthodologie utilisée pour son estimation.

Méthodologie pour l'estimation de la rente

Partant du fait que la rente minière, comme expliqué au premier point de cet article, constitue le surplus économique (profit et taxes) généré grâce à l'exploitation d'activités minières, l'estimation de la rente minière du cuivre et du cobalt devrait normalement intégrer les catégories de revenus suivantes :

- les *revenus versés à l'État congolais en tant que puissance publique* (I) en compensation de l'extraction des ressources naturelles non

²⁵ « Mines : ce que la fusion Glencore Xstrata va changer en Afrique ». www.maguinee.com, (consulté le 10 février 2012).

renouvelables dont il est le propriétaire, principalement ici le cuivre et le cobalt²⁶ ;

– les *revenus versés aux entreprises publiques (A)*, dans ce cas la Gécamines, pour le compte de l'État congolais en sa qualité d'associé (partenaire des opérateurs privés), notamment les pas-de-porte, les royalties et les dividendes, ainsi que les loyers d'amodiation reçus par la Gécamines dans le cadre de la location de ses actifs, et les produits des ventes de participation reçus par elle ou directement par l'État dans le cadre des recettes de participation ;

– les *revenus laissés sur le territoire (T)*, principalement dans la province du Katanga, au titre d'indemnisation des propriétaires fonciers²⁷. En l'absence de données sur de telles indemnisations, cette rubrique va principalement porter sur les deux taxes instituées dans le domaine minier par la province du Katanga, notamment : la taxe incitative à la création des unités locales de traitement des concentrés, et la taxe provinciale d'intervention en matière de réhabilitation des infrastructures urbaines de voirie et drainage ainsi que des routes d'intérêt provincial ;

– les profits comme rémunération du capital investi qui peuvent être réservés dans les entreprises, payés comme dividendes aux

²⁶ – les impôts directs et indirects versés à la Direction générale des Impôts (DGI) : impôt sur les bénéfices et les profits (IBP), impôt mobilier, impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) à l'intérieur, impôt exceptionnel sur la rémunération des expatriés, impôt professionnel sur les rémunérations, pénalités fiscales et amendes ;

– les droits de douane payés auprès de la Direction générale des Douanes et Accises (DGDA) ;

– les recettes administratives et domaniales générées par la Direction générale des Recettes administratives, domaniales et de participation (DGRAD) : redevances minières, autorisation d'exportation des matières minérales à l'état brut, agrément des mandataires des mines et des carrières, autorisations de déminage temporaires, taxe rémunératoire (valeurs expertisées), taxe rémunératoire provinciale, droits superficiaires annuels par carré, redevance annuelle pour les comptoirs, pas-de-porte ;

– autres : frais de dépôt de dossier (Cadastre minier/CAMI), frais en rémunération des services rendus (exploitant artisanal et négociant) (Service d'Assistance et d'Encadrement du Small-Scale Mining/SAESSCAM), frais d'analyses pour l'établissement du certificat de qualité, frais de contrôle de radioactivité (Office congolais de contrôle/OCC), contre-valeur du certificat d'origine (Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses/CEEC).

²⁷ « Toute occupation de terrain privant les ayants droit de la jouissance du sol, toute modification rendant le terrain impropre à la culture entraîne, pour le titulaire ou l'amodiateur des droits miniers et/ou de carrières, à la demande des ayants droit du terrain et à leur convenance, l'obligation de payer une juste indemnité correspondant soit au loyer, soit à la valeur du terrain lors de son occupation, augmentée de la moitié » (Code minier 2002 : article 281 alinéa 1).

actionnaires privés ou encore versés à l'entreprise-mère dans le cas d'une multinationale (π)²⁸.

La rente minière du cuivre et du cobalt sera dès lors estimée comme suit (box 1) :

Encadré 1. Méthode de calcul de la rente minière cuivre-cobalt

$R = \pi + (I + A + T)$	(1.1)
Avec : R la rente minière, I les revenus de la puissance publique, A les revenus d'associé, T les revenus du territoire et π le profit d'entreprises.	
Sachant que $\pi = CA - C - (I + A + T)$	(1.2)
Avec : CA le chiffre d'affaires, C les coûts, I les revenus de la puissance publique, A les revenus d'associé et T les revenus du territoire.	

Estimation de la rente minière cuivre-cobalt

Avant de procéder à l'estimation à proprement parler de la rente minière du cuivre et du cobalt, il est nécessaire d'examiner les différentes composantes intervenant dans sa constitution, notamment le chiffre d'affaires, les coûts totaux et les différentes catégories de revenus.

Le chiffre d'affaires

L'estimation du chiffre d'affaires résulte de quatre évaluations : celle basée sur les cours mondiaux, celle basée sur le prix moyen retenu par TFM, qui, comme nous l'avons vu au point 3, est la plus importante et la plus fiable entreprise minière, celle tirée de l'estimation du prix de vente total par la DGRAD en partant des notes de débit relatives à la redevance minière émises par la Division provinciale des Mines du Katanga, et enfin celle tirée de l'estimation par la Banque centrale du Congo de la valeur des exportations (BCC 2011 : 127,174). Quelques points saillants ressortent de l'analyse de ces différentes évaluations, comme nous pouvons l'observer dans le tableau 1, notamment :

- le prix de vente total déclaré par la DGRAD, qui reprend tous les minerais produits au Katanga, est fortement sous-estimé, si on le compare à la valeur des exportations du cuivre et du cobalt estimée par la BCC ;

²⁸ Naturellement, il y a d'autres formes de profits qui sont cachées dans les coûts de fonctionnement : les honoraires que touchent certains partenaires privés dans les *joint-ventures* pour leurs « services rendus », les intérêts sur les avances d'actionnaires, pour autant qu'ils sont au-delà du prix du marché des prêts, et parfois les sous-traitances par des sociétés affiliées qui gonflent artificiellement les coûts. Ces données, dont nous ne disposons pas, ne font que gonfler la rente minière ; donc nos calculs ne surestiment certainement pas les profits ni la rente.

- comparativement aux cours mondiaux ainsi qu'à l'estimation de la BCC, le prix de vente moyen du cobalt est fortement sous-estimé par TFM ;
- le chiffre d'affaires total TFM reste néanmoins proche de la valeur estimée des exportations du cuivre et du cobalt par la BCC, ce qui donne une certaine crédibilité à ces deux estimations ; elles restent malgré tout inférieures à une estimation basée sur les cours mondiaux.

Tableau 1. Estimations du chiffre d'affaires

Désignation		2010	2011
Production en tonnes et en lbs (pounds)			
Production en tonnes ¹	Cuivre métal estimé	497 537	522 133
	Cobalt métal estimé	97 693	108 888
Production en lbs (lb=0,453 kg)	Cuivre en lbs	1 096 881 325,41	1 151 106 223,41
	Cobalt en lbs	215 376 197,80	240 056 948,05
Prix moyens en USD			
Cours mondiaux	Cuivre (USD/tonne)	7540,70	8822,79
	Cuivre (USD/lbs)	3,42	4,00
	Cobalt (USD/lbs)	20,83	17,58
Prix moyen TFM (Afrique)	Cuivre (USD/lbs)	3,45	3,74
	Cobalt (USD/lbs)	10,95	9,99
CA en milliers d'USD			
CA cours mondiaux	Cuivre	3 751 777,26	4 606 669,81
	Cobalt	4 486 286,20	4 220 201,15
	Total	8 238 063,46	8 826 870,96
CA prix moyen TFM	Cuivre	3 784 240,57	4 305 137,28
	Cobalt	2 358 369,37	2 398 168,91
	Total	6 142 609,94	6 703 306,19
CA estimé DGRAD	Prix de vente export	4 288 864,98	
	Prix de vente local	56 902,35	
	PV total DGRAD	4 345 767,33	25 684 327,37
Valeur exportation BCC	Cuivre	3 108 839,00	
	Cobalt	3 795 698,00	
	Total exporté BCC	6 904 537,00	

¹ L'estimation de la production totale du cuivre et du cobalt (« cuivre ou cobalt métal estimée ») porte sur une certaine homogénéisation basée sur une approximation de la quantité totale du minerai produit en partant de la qualité du minerai (exemple : concentré de cuivre ou hydroxyde de cobalt), sa teneur en cuivre ou en cobalt et son niveau de conversion par rapport à la cathode de cuivre ou au cobalt électrolytique qui prend la valeur 1.

² Calcul propre partant du fait que la redevance minière (RM) pour 2011 est estimée à 96,634 millions avec un taux fixé à 2 % du PV après déduction des frais déductibles fixés à 15 % du PV.

Sources : BCC 2011 et 2012, Freeport Mc MoRan Copper & Gold - FCX 2011, et calcul personnel.

L'examen du chiffre d'affaires du cuivre et du cobalt ne peut être clos sans un regard sur l'importance des ventes de ces produits dans la constitution des recettes d'exportation. En 2001, leur contribution ne représentait que 23 % des recettes d'exportation des produits miniers, 18 % des recettes d'exportation des produits miniers et des hydrocarbures, 16 % des recettes d'exportation totales, tandis qu'en 2010 ces pourcentages atteignent respectivement 90 %, 83 % et 81 % (tableau 2). La contribution du secteur minier pris dans son ensemble se situe au-delà des 80 % qu'il représentait au milieu des années 1970 et au début des années 1980.

Tableau 2. Contribution du sous-secteur cuivre-cobalt aux recettes d'exportation (en %)

Désignation	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cuivre-cobalt/ Produits miniers	23,32	24,81	11,39	31,49	37,37	45,87	81,92	85,46	89,54	89,94
Cuivre-cobalt/ Produits miniers et hydrocarbures	17,66	20,19	9,24	25,33	30,39	37,80	73,46	75,50	79,27	82,86
Cuivre-cobalt/ Total exportation	16,30	19,57	8,90	24,31	29,33	36,00	70,79	72,80	76,89	81,47

Source : BCC, rapport annuel 2010.

Cette évolution récente s'explique très certainement par l'obligation faite aux entreprises minières de rapatrier au moins 40 % de leurs recettes d'exportation. Relevons ici aussi le fait qu'un effort est réalisé pour apporter une certaine valeur ajoutée aux minerais exportés, bien que cela reste encore assez faible²⁹.

Les coûts

Les coûts totaux doivent normalement comprendre toutes les charges de l'entreprise, mais, pour le calcul de la redevance minière (RM), l'administration fiscale n'accepte que certains frais déductibles (FD), notamment les frais de transport, les frais d'analyse, les frais d'assurance et

²⁹ Afin de décourager l'exportation des produits non traités localement, la province du Katanga a depuis 2010 décidé de lever une taxe sur les produits miniers concentrés destinés à l'exportation, une taxe fixée à 60 USD par tonne de concentrés exportés (édit 0001 du 20 avril 2010).

les frais de commercialisation. Les coûts de production (CP), qui ne sont pas pris en compte dans ces frais, doivent naturellement l'être pour le calcul de la rente (tableau 3). Ils doivent être estimés indirectement.

Aussi, étant donné que la redevance minière³⁰ a pour assiette le prix résultant de la vente des produits marchands, après déduction des frais déductibles, qui sont en fait des charges limitativement énumérées dans le nouveau Code minier et pour lesquels le ministre des Finances a fixé le seuil acceptable à 15 % (arrêté interministériel n°003/Cab.min/Finances/2009 du 24.01.2009), il est possible d'estimer ces frais en partant du PV total DGRAD de la même année.

L'absence de données sur les coûts de production a conduit à une estimation basée sur le rapport annuel 2011 de TFM (FCX 2011 : 110) qui les situe dans une moyenne calculée sur deux ans (2010-2011) à 56 % du chiffre d'affaires³¹.

Tableau 3. Estimation des coûts totaux (en milliers d'USD)

Désignation	2010		2011	
	BCC	DGRAD	TFM	Mondiaux
Frais déductibles ¹	640 766	852 649	852 649	852 649
Coûts de production (56 % CA)	3 866 541	3 183 223	3 753 851	4 943 048
Coûts totaux (FD+CP)	4 507 307	4 035 872	4 606 500	5 795 697

¹ Sachant que FD équivaut à plus ou moins 15 % du PV DGRAD.

Source : calculs propres.

Les revenus

Comme indiqué plus haut, l'estimation de la rente minière (R) devrait normalement intégrer dans son calcul, outre les profits (π), les revenus de la puissance publique (I), les revenus d'associé (A) et les revenus de territoire (T). Or, nous ne disposons d'information officielle que sur les recettes publiques produites par la DGI³², la DGDA³³ et la DGRAD, et donc sur les revenus de la puissance publique estimés à 374 millions de dollars (tableau 4)

³⁰ Le taux de la redevance minière est fixé à 2 % pour les métaux non ferreux, taux qui se répartit entre l'État (60 %), la province (25 %) et le territoire (15 %).

³¹ Naturellement, les coûts de production peuvent varier d'une compagnie à l'autre, mais nous ne pouvons pas, faute de données publiées, rendre compte de toutes ces différences. Pour cet exercice d'ordre macro-économique, il suffit d'avoir une estimation globale et on se limite dans le cadre de cet article aux données TFM.

³² L'impôt sur les bénéfices et profits se rapporte à l'exercice passé (2010).

³³ Les données de la DGDA se basent sur une estimation effectuée en partant des données existantes.

pour l'ensemble du secteur minier – revenus qui sont certainement largement sous-estimés, comme le démontrent d'ailleurs différentes études (ITIE, ACIDH) –, secteur minier qui en 2011 a contribué pour 13 % aux recettes publiques (graphique 7) contre 25 % dans les années 1980 et 2,4 % en 2004 (ITIE Web) dans des recettes qui ont quasiment doublé par rapport à leurs niveaux des années 1980.

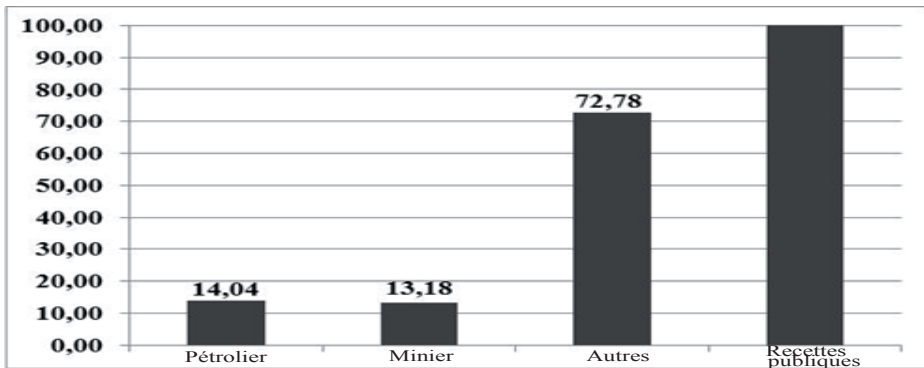
**Tableau 4. Estimation des revenus de la puissance publique
(en milliers d'USD)**

Désignation	2011
DGI-DGE	227 552
DGDA	46 950
DGRAD	100 184
Total I	1374 686

¹ En 1990, la Gécamines représentait 121,4 millions de dollars de revenus pour l'État, soit 14,8 % du total (Kennes 2000 : 311).

Source : ministère des Finances.

**Graphique 7. Répartition des recettes publiques par secteur en 2011
(en %)**



Sources : BCC, Bulletin mensuel d'informations statistiques janvier 2012 ; Ministère des Finances, États mensuels de recouvrement des recettes des secteurs des ressources naturelles avril-décembre 2011.

Il aurait fallu pouvoir disposer d'informations officielles sur les revenus d'associé – les dividendes reçus par les autres associés, la part du profit qui reste dans l'entreprise, celui qui va à la maison-mère, les royalties, les produits de vente de participations et même les loyers d'amodiation reçus par la Gécamines – ainsi que sur les revenus de territoire (les indemnités des ayants droit), données qui ne sont malheureusement pas disponibles.

Aussi, en vue de maintenir pour notre analyse un caractère qui soit plus macro-économique, nous allons recourir pour les revenus d'associé à une estimation du Centre Carter (Lubumbashi), qui ne donne malheureusement pas d'information sur les dividendes, et pour les revenus de territoire à celle de l'ONG Action contre l'Impunité pour les Droits humains (ACIDH), qui tente d'évaluer le montant des deux taxes provinciales levées au Katanga. Et il ressort de ces deux estimations que les revenus d'associé pourraient se situer à 377 millions pour 2010 et 331 millions pour 2011 (tableau 5), tandis que les revenus de territoire pourraient être évalués à 83 millions de dollars pour 2010 et 96 millions pour 2011 (tableau 6).

Tableau 5. Estimation des revenus d'associé (en milliers d'USD)

Désignation	2010	2011
Pas-de-porte	317 135	51 035
Royalties contractuelles	32 340	
Autres royalties contractuelles	28 520	280 320
Total A	377 995	331 355

Source : données reçues par le biais du Centre Carter à Lubumbashi.

Tableau 6. Estimation des revenus de territoire³⁴ (en milliers d'USD)

Désignation	2010	2011
Taxe sur la voirie	46 297	55 566
Taxe sur les concentrés	36 848	40 962
Total T	83 145	96 528

Source : ACIDH.

Estimation de la rente minière

En partant des développements qui précèdent, nous avons procédé à différentes estimations de la rente minière en nous basant sur quatre critères, notamment la valeur des exportations BCC, le prix de vente estimé DGRAD, les prix moyens de TFM et les cours mondiaux.

L'analyse de ces différentes estimations, reprises au tableau 7, fait clairement ressortir une sous-évaluation de la rente minière basée sur les prix estimés DGRAD ainsi que de celle basée sur le prix moyen TFM. Ces deux sources donnent des valeurs inférieures à celle obtenue en partant de la valeur des exportations BCC de 2010 ; si on les suit, la rente de 2011

³⁴ Le gouvernement provincial du Katanga conditionne la sortie des concentrés au paiement d'une taxe dite incitative à la création des unités locales de transformation des concentrés dont le taux est fixé à 60 USD/tonne de produits miniers concentrés. Il fait aussi payer aux opérateurs miniers une taxe de voirie dont le taux est estimé à 50 USD/tonne en vue de réhabiliter les routes ou d'en construire de nouvelles.

serait inférieure à celle de 2010, ce qui ne peut être correct étant donné l'accroissement de la production du cuivre et du cobalt, à moins qu'il n'y ait eu volatilisisation d'une importante partie de la rente minière !?

La sous-estimation de TFM pourrait s'expliquer par un besoin d'augmenter les coûts de l'entreprise en vue de sous-estimer les profits, mais pourquoi une sous-estimation de la part de la DGRAD, une institution publique qui devrait normalement être bien informée des cours mondiaux des minerais ?

**Tableau 7. Estimation de la rente minière cuivre-cobalt
(en milliers d'USD)**

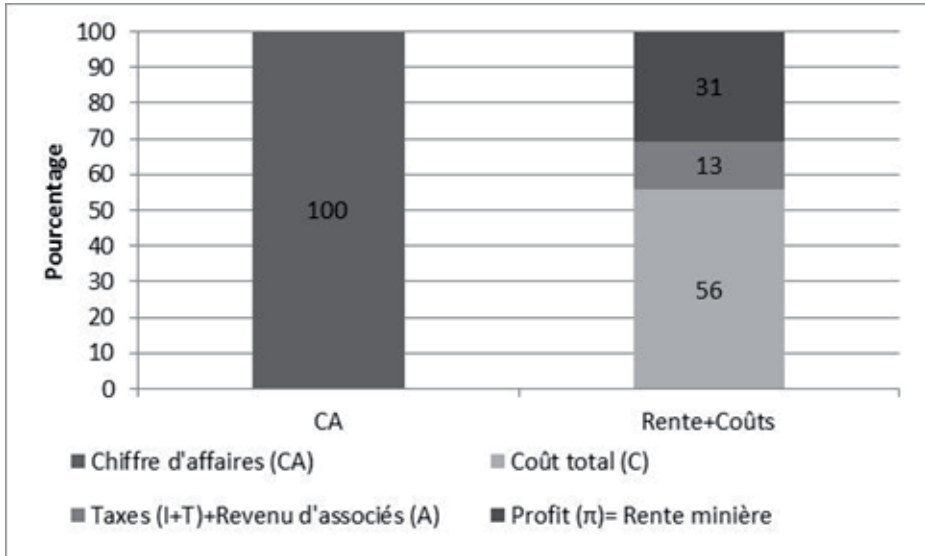
Désignation	2010	2011			
	BCC	DGRAD	TFM	Mondiaux (M)	(BCC+M)/2
CA	6 904 537	5 684 327	6 703 306	8 826 871	
- C	4 507 307	4 035 872	4 606 500	5 795 697	
- I ¹	374 686	374 686	374 686	374 686	
- A	377 995	331 355	331 355	331 355	
- T	83 145	96 528	96 528	96 528	
= π	1 561 404	845 886	1 294 237	2 228 605	1 895 005
+ I	374 686	374 686	374 686	374 686	374 686
+A	377 995	331 355	331 355	331 355	331 355
+ T	83 145	96 528	96 528	96 528	96 528
Rente	2 397 230	1 648 455	2 096 806	3 031 174	2 697 574
Diff. cours mondiaux		1 382 719	934 368		
Diff. BCC		-748 775	-300 424	633 944	
Ratio taxes/profit	24	40	29	18	21

¹ Nous avons choisi d'estimer le niveau des recettes publiques de 2010 au niveau de 2011 afin de surestimer les taxes et ainsi de sous-estimer le profit.

Partant de tout ce qui précède, la rente minière la plus réaliste devrait se situer au-dessus du niveau BCC et un peu en deçà du niveau des cours mondiaux, soit dans un intervalle compris entre 2,397 milliards et 3,031 milliards. Donc aux alentours de 2,697 milliards – si nous coupons la poire en deux – ; à ce niveau, le ratio taxes/profit se situerait alors à 21 %, bien en deçà des 46 % qui devraient être le taux réel d'imposition en RDC d'après la Banque mondiale (2008 : 21), et la rente serait alors redistribuée comme suit : 70 % comme profits de l'entreprise, 14 % comme revenus de la puissance publique, auxquels il faudrait ajouter les 4 % de revenus de territoire car constitués principalement des taxes provinciales et 12 % comme revenu d'associé. Le graphique 8 montre cette estimation de la rente minière qui constitue 44 % du chiffre d'affaires, dont 13 % est la part qui va à l'État

et à la Gécamines comme partenaire associé et 31 % constitueraient le profit des entreprises.

Graphique 8. Répartition de la rente minière (en %)



Cette estimation correspond-elle à la réalité ? Il est certain que cette première estimation est perfectible. Elle est empreinte de sous-estimations (les amortissements ne sont pas pris en compte), mais aussi de surestimations dont certaines ne sont pas connues, comme la surfacturation des frais entre filiales et entreprise-mère. Par ailleurs on a pris la structure des coûts d'une entreprise et non la moyenne de toutes les grandes entreprises, mais, *a priori*, nous ne pouvons pas dire qu'il s'agirait d'une sur- ou d'une sous-estimation.

Si donc l'on part des données de l'entreprise (TFM), qui n'a rien à gagner en surestimant le profit et la rente, on arrive à la conclusion que les recettes de l'État pourraient au moins doubler ; qui plus est, ce doublement est un minimum presque entièrement réalisable à partir d'une amélioration de la perception, voire d'une diminution des « pertes » de taxes. Si on compte en outre les revenus d'associé de la Gécamines, actionnaire minoritaire dans plus de trente partenariats avec les grandes entreprises étrangères, on devrait percevoir au moins le tiers des profits réalisés sur place. Un triplement des taxes perçues dans ce contexte d'augmentation de production et de profits n'est pas irréaliste. Mais ces améliorations des recettes ne mettraient-elles pas en péril la production des entreprises, car il ne faut pas refaire la faute du passé et asphyxier le secteur en le considérant dans sa seule fonction de

matière imposable ? Nos estimations montrent qu'il y a encore une bonne marge d'amélioration pour les recettes de l'État. Expliquons-nous.

Il y a d'abord le problème qui ressort clairement des rapports de l'ITIE : ils estiment pour 2009³⁵ le décalage entre ce que le Gouvernement déclare avoir reçu des entreprises minières et ce que ces dernières déclarent avoir payé à environ 45 %. Cela signifie que pas loin de la moitié des recettes publiques ne figureraient pas dans les entrées de l'État ; ce décalage est estimé à 16 % dans le cas de la Zambie pour la même période. Où vont ces fuites de taxes ? Telle est la grande question.

Ensuite, il y a la perte des revenus d'associé que la Gécamines devrait recevoir en tant qu'actionnaire minoritaire dans les différents partenariats. Malgré l'absence de données chiffrées, il est certain que des « pertes de revenus » sont importantes à ce niveau. Et les révélations faites par E. Joyce, parlementaire britannique, sur certaines transactions douteuses, paraissent établir (voir *supra*) qu'il y aurait d'autres sources de pertes³⁶.

Ces différences démontrent clairement l'existence d'un énorme manque à gagner pour le Trésor public, au profit, très certainement, des responsables des services des perceptions et des opérateurs politiques, mais sûrement pas de la population.

Conclusions

Bien que le phénomène soit jusque-là méconnu du grand public, la production minière connaît un essor extraordinaire en RDC. Non seulement les niveaux de production ont augmenté spectaculairement pour dépasser, en 2011 et 2012, les niveaux maxima des années de gloire de la Gécamines dans la décennie 70, mais la structure et les acteurs de la scène minière se sont transformés profondément. La Gécamines est devenue un producteur marginal, mais s'est muée en courtier du sous-sol katangais en signant des accords de partenariat avec des entreprises étrangères. Si ce changement de la scène minière est positif, il n'en reste pas moins qu'il pose problème et présente des défis majeurs.

La bonne nouvelle se situe au niveau macro-économique. Les rentrées de devises à partir de l'augmentation de la production et des exportations du cuivre et du cobalt ont certainement aidé à stabiliser le taux de change et ainsi freiné l'augmentation des prix à l'importation. Ceci signifie que

³⁵ Les données du rapport de l'ITIE 2009 sont très approximatives, et il semble que le rapport 2010 sera plus fiable. Ces données ne sont malheureusement pas encore disponibles au moment de la rédaction de cet article.

³⁶ Selon différentes personnes ressources, certaines données de E. Joyce seraient surestimées, notamment dans le cas de Metalkol/KMT.

l'appauvrissement du pays dans ses rapports avec le monde extérieur a, pour la première fois depuis trois décennies, été stoppé. Ensuite, avec l'augmentation de la production, les rentrées des impôts dans les caisses de l'État ont augmenté et ont pu financer les dépenses publiques, et ainsi contribuer à la reconstruction de l'État.

Les défis que posent la restructuration du secteur minier et la montée spectaculaire de la production minière sont cependant énormes. Il y a d'abord le problème des ressources non renouvelables. La production cuprifère actuelle d'un demi-million de tonnes est projetée pour les années à venir à un million de tonnes par an. À ce rythme, les réserves connues s'épuiseront dans vingt, maximum trente ans. De là, un défi de gouvernance qui se pose dans un pays qui sort d'une longue période d'implosion économique et dont le système étatique continue à manifester les caractéristiques de la gouvernance patrimoniale. Notre analyse de la rente minière a démontré que les rentrées de recettes, avec une meilleure gouvernance, pourraient tripler. Bien que le Gouvernement actuel fasse un effort considérable, effort qui est partiellement couronné de succès avec une augmentation des recettes publiques, on constate que le décalage entre ce que les entreprises disent verser comme impôt et ce que l'État reconnaît percevoir frôle la moitié. La Zambie, par exemple, fait beaucoup mieux. D'autre part, la Gécamines, en tant qu'actionnaire minoritaire dans diverses *joint-ventures*, devrait percevoir pour le compte de l'État des dividendes substantiels, étant donné les marges de profits que nous avons calculées. Une délicate recherche approfondie sur le fonctionnement de la nouvelle Gécamines reste à faire.

Mieux mobiliser la rente minière permettrait à l'État d'investir dans la production des biens publics (routes, électrification, santé, éducation...) et ainsi d'améliorer les conditions de vie de la population. La clé de cette meilleure mobilisation de la rente minière réside dans le mode de gouvernance ; certes, de grands progrès ont été réalisés dans la perception des taxes, mais beaucoup reste à faire.

Enfin, un défi d'un autre ordre est posé par la question de l'emploi. L'accroissement de la production par les grandes entreprises ne génère, à cause de l'intensité en capital du mode de production industriel, que peu d'emplois. Dans la période de l'effondrement économique des entreprises publiques (1985-2003), l'exploitation artisanale s'est développée dans les territoires miniers. Sa force de travail a été estimée à plus de deux millions de personnes. Beaucoup de ceux qui avaient ainsi trouvé une activité de survie risquent, avec l'entrée en scène des grandes entreprises internationales, d'être expulsés des champs miniers. Comment trouver, dans les différents secteurs de l'exploitation minière, une forme de cohabitation et de complémentarité

entre les modes de production industrielle et artisanale, est un autre défi pour le Gouvernement et ses partenaires. Il est traité ailleurs dans ce volume.

Septembre 2012.

Bibliographie

André-Dumont, H. 2011. *Mining in the Democratic Republic of Congo: A case study*. Chapter 9. Bruxelles : McGuireWoods. 57th Annual Rocky Mountain Mineral Law Foundation Institute Proceedings.

Ansoms, A. & Marysse, S. 2011. *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa*. Basingstoke : Palgrave-Macmillan.

Auty, R. M. 2010. « Maximizing the positive socio-economic impact of mineral extraction on regional development in transition economies: A review of the literature ». *European Bank for Reconstruction and Development Research Paper*. Disponible sur : <http://www.ebrd.com/downloads/research/economics/auty.pdf> (consulté le 11 décembre 2012).

Banque centrale du Congo (BCC). 2011. *Rapport annuel 2010*.

BCC. 2012 (janvier). *Bulletin mensuel d'informations statistiques*. Direction générale de la Politique monétaire et des Opérations bancaires, direction des statistiques.

BCC. 2012 (mars). *Condensé hebdomadaire d'informations statistiques n° 09/2012*. Direction générale de la Politique monétaire et des Opérations bancaires, direction des statistiques.

Banque mondiale. 2008. « République démocratique du Congo. La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance ». Rapport n° 43402-ZR. Département des hydrocarbures, des industries extractives et des produits chimiques. Disponible sur <http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2011/10/BanqueMondiale-2008-GrowthWithGovernance.pdf> (consulté le 11 avril 2012).

Bates, R. 2001. *Prosperity and Violence: The Political Economy of Development*. New York : Norton Publishing Cy.

Bayart, J.-F., Ellis, S. & Hibou, B. 1997. *La Criminalisation de l'État en Afrique*. Paris : Complexe/CERI.

Bayart, J.-F. 1999. « Africa in the world ». *African Affairs* : 217-266.

Benjamin, N. C., Devarajan, S. & Weiner, R. J. 1989. « The "Dutch disease" in a developing country: oil reserves in Cameroon ». *Journal of Development Economics* 30 : 71-92.

Bézy, F., Peemans, J.-P. & Wautelet, J. M. 1984. *L'Accumulation du capital au Zaïre*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain-la-Neuve.

Bouvier, P. & Omasombo Tshonda, J. 2012. « Les élections de 2011 en République démocratique du Congo ». In S. Marysse et J. Omasombo (dir.), *Conjonctures*

- congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Tervuren-Paris: MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africain » n° 80), pp. 29-58.
- Brunnschweiler, C. N. 2008. « Cursing the Blessing? Natural resource abundance, institutions, and economic growth ». *World Development* 36 (3) : 399-419.
- Clark, A. L. 1999 (novembre). « Government decentralization and resource rent revenue sharing: issues and policy ». *Economic Series East-West Center Occasional Papers* 1 : 31 p.
- Collier, P. 2010. *The Plundered Planet: Why We Must – and How We Can – Manage Nature for Global Prosperity*. Oxford : Oxford University Press.
- Collier, P. & Hoeffler, A. 1998. « On economic causes of civil war ». *Oxford Economic Papers* 50 : 563-573.
- Collier, P. & Hoeffler, A. 2004. « Greed and grievance in civil war ». *Oxford Economic Papers* 56 : 563-595.
- Englebert, P. 2001. « Solving the mystery of the African dummy ». *World Development* 28(10) : 1821-1835.
- Eyobi, V. 2010 (10 novembre). « À cœur ouvert avec l'ambassadeur de Chine en RDC ». Fondation Entreprendre. Disponible sur <http://www.entreprendre.cd/2010/11/les-revelations-de-l%E2%80%99ambassadeur-de-la-chine-en-rdc.html> (consulté le 11 décembre 2012).
- Fardmanesh, M. 1991. « Dutch disease economics and the oil syndrome: an empirical study ». *World Development* 19 (6).
- Fonds monétaire international. 2011. *Afrique subsaharienne : maintenir la croissance*. Washington D. C.
- Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc (FCX). 2011. « Connecting the Future: 2011 Annual Report ». Disponible sur : <http://www.fcx.com> (consulté le 12 novembre 2012).
- Galtung, J. 1977. *Poor Countries Versus Rich: Whom Will New International Order Benefit?* Genève : Institut universitaire d'Études de Développement. Disponible sur : <http://www.transcend.org/galtung/papers/Poor%20Countries%20vs.%20Rich,%20Poor%20People%20vs.%20Rich%20-%20Whom%20Will%20NIEO%20Benefit.pdf>
- Geenen, S. & Marysse, S. 2008. « La fin des diamants du sang... Un futur brillant pour les diamants du Congo ? ». In S. Marysse & F. Reyntjens (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*. Paris : L'Harmattan, pp. 331-355. Disponible sur : <http://www.ua.ac.be/objs/00210773.pdf> (consulté le 8 mai 2012).
- Global Witness. 2011. *La Chine et le Congo : des amis dans le besoin*. Rapport sur la République démocratique du Congo.
- Global Witness. 2012. « Global Witness's memo to Glencore's shareholders ». Disponible sur : <http://www.globalwitness.org/library/global-witness-memo-glencores-shareholders> (consulté le 11 décembre 2012).
- Gould, D. 1980. *Bureaucratic Corruption and Underdevelopment in the Third World: The Case of Zaire*. New York : Pergamon Press.

GRAN, G. 1979. *Zaire: The Political Economy of Underdevelopment*. New York : Praeger.

Henley, D. & van Donge, J. K. 2012. « Policy for development in Africa: learning from Southeast Asia ». *Policy Brief* 1. Londres : ODI. Disponible sur : <http://www.institutions-africa.org/filestream/20120318-dra-policy-brief-01>

Jansson, J. 2011. « The Sicomines agreement : change and continuity in the Democratic Republic of Congo's international relations ». *Occasional Paper* 97. Disponible sur <http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2011/11/J-Jansson-SAIA-2011-Sicomines-Agreement-Change-and-continuity.pdf> (consulté le 5 avril 2012).

Jeune Afrique. 27 février 2012.

Journal officiel de la RDC. 2002. Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. 43^e année, numéro spécial. Disponible sur : <http://www.flexicadastre.com/DotNetNukeDRC/LinkClick.aspx?fileticket=iNr8vatoBL0%3d&tabid=135&language=fr-FR> (consulté le 13 avril 2012).

Journal officiel de la RDC. 2003. Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier. 44^e année, numéro spécial. Disponible sur : <http://www.flexicadastre.com/DotNetNukeDRC/LinkClick.aspx?fileticket=laOQgGDfINE%3d&tabid=135&language=fr-FR> (consulté le 13 avril 2012).

Joyce, E. 2011. « MP exposes \$5.5 billion loss to Congolese people through questionable mining deals with BVI “shell” companies ». Disponible sur <http://ericjoycomp.files.wordpress.com/2011/11/summary-5-5m-loss-to-congolese-people-through-questionable-mining-deals.pdf> (consulté le 27/11/2011).

Kabuya Kalala & Tshiunza Mbiye. 2009. « Ressources naturelles, gouvernance et défis d'une croissance soutenue en RDC ». In S. Marysse & F. Reyntjens (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*. Paris : L'Harmattan, pp. 141-159. Disponible sur : <http://www.ua.ac.be/objs/00245649.pdf> (consulté le 8 mai 2012).

Kelsall, T. & Booth, D. 2010. « Developmental patrimonialism ». *Working Paper* 9. ODI.

Kennes, E. 2000. « Le secteur minier au Congo : “déconnexion” et descente aux enfers ». In S. Marysse & F. Reyntjens (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1999-2000*. Paris : L'Harmattan, pp. 305-348. Disponible sur <http://www.ua.ac.be/objs/00111073.pdf> (consulté le 25 avril 2012).

Kennes, E. 2005. « The mining sector in Congo: The victim or the orphan of globalization ? ». In S. Marysse & F. Reyntjens (éd.), *The Political Economy of the Great Lakes Region of Africa*. Londres : Palgrave-Macmillan, pp. 152-189.

Khan, M. H. 2000. « Rents, efficiency and growth ». In M. H. Khan & J. K. Sundaram (éd.), *Rents, Rent-Seeking and Economic Development: Theory and Evidence in Asia*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 21-69.

Khan, M. H. 2009. « Governance capabilities and the property rights transition in developing countries ». Londres : SOAS. Disponible sur <http://eprints.soas.ac.uk/9966/1/Property-Transitions.pdf> (consulté le 11 décembre 2012).

Lane, P. & Tornell, A. 1996. « Power, growth, and the voracity effect ». *Journal of Economic Growth* 1 (2) : 213-241.

Lutundula, Ch., Assemblée nationale, Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998. 2006. Rapport des travaux. 1^{re} partie. Disponible sur <http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2011/10/Lutundula-2006-ReportComple.pdf>

Marysse, S. 2005. « Regress, war and fragile recovery in the DRC ». In S. Marysse & F. Reyntjens (éd.), *The Political Economy of the Great Lakes Region of Africa*. Londres : Palgrave Macmillan, pp. 125-152.

Marysse, S. 2010. « Le bras de fer entre la Chine, la RDC et le FMI : la révision des contrats chinois en RDC ». In S. Marysse, F. Reyntjens & S. Vandeginste (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010*. Paris : L'Harmattan, pp. 131-150. Disponible sur <http://www.ua.ac.be/objs/00280287.pdf> (consulté le 5 avril 2012).

Marysse, S. & Geenen, S. 2009. « Win-win win or unequal exchange ? The case of the Sino-Congolese cooperation agreements ». *Journal of Modern African Studies* 47 (3) : 371-396.

Matata Ponyo. 2012 (21 mars). Opening speech of his excellency, Minister of Finance. International Conference on the Management of Natural Resources in Sub-Sahara Africa.

Mobutu Sese Seko, J. D. 1973 (30 novembre). « La zaïrianisation de l'économie ». In J. M. K. Mutamba Makombo, *L'Histoire du Congo par les textes*. Kinshasa : Éditions universitaires africaines, pp. 287-294.

Moore S. 2012 (mars). « Zambia extractive industries transparency Initiative (zeiti). Independent reconciliation report for the year 2009 ». Disponible sur : <http://eiti.org/files/Zambia-2009-EITI-Report.pdf> (consulté le 6 septembre 2012).

Olsson, O. & Fors, H. C. 2004. « Congo: the prize of predation ». *Journal of Peace* 41 (3) : 321-336.

Pain pour le prochain et Action de Carême. 2011 (mars). « Contrats, droits humains et fiscalité : comment une entreprise dépouille un pays. Le cas de Glencore en RDC ». Genève.

Pesoa, A. 2008 (mai). « The natural resources and institutions: the natural resource curse revisited ». Paper Number 8640. Munich : Munich Personal RePEC Archive (MPRA). Disponible sur <http://www.mpra.ub.uni-muenchen.de/8640> (consulté le 13/9/2012).

POM. 2011. « Inclusion du partenariat sino-congolais SICOMINES sur le référentiel des compagnies et des paiements et revenus à déclarer en 2010 ». Notes à l'intention du Comité exécutif de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives/ITIE de la RDC et du Gouvernement de la RDC.

Province du Katanga. 2010. Édité n° 0001 du 20 avril 2010 portant création de la taxe provinciale sur les produits miniers concentrés destinés à l'exportation.

RDC. Assemblée nationale, Lutundula, Ch. 2006. Rapport des travaux : 1^{re} partie. Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère

économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998. Disponible sur <http://www.congominer.org/wp-content/uploads/2011/10/Lutundula-2006-ReportComplet.pdf>

RDC. Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction. 2007. Protocole d'accord RDC-Groupement des entreprises chinoises.

RDC. Ministère des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction. 2011. « Infrastructures Routières, état des lieux et perspectives ».

RDC. Sénat. 2008. Rapport de la commission d'enquête sur le secteur minier en RDC.

RDC et le Groupement d'entreprises chinoises. 2008. Convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RDC.

RDC et le Groupement d'entreprises chinoises. 2009. Avenant n° 3 à la Convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RDC du 22 avril 2008.

République démocratique du Congo. 2012 (février). Initiative pour la transparence des industries extractives. Secteur minier industriel et comptoirs. « Rapport de l'administrateur indépendant de l'ITIE sur les revenus 2008-2009 ». Paris-Londres : Fair links. Disponible sur : http://www.itierdc.org/Rapport_Fair_Links_-_ITIE_RDC_Secteur_minier_-_Rapport_definitif.pdf (consulté le 6 septembre 2012).

Reyntjens, F. 2010. *The Great African War: Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*. Cambridge : Cambridge University Press.

Ricardo, D. 1962. « On the principles of political economy and taxation ». In P. Sraffa (éd.), *The Works and Correspondence of David Ricardo*. Cambridge : Cambridge University Press.

Ross, M. L. 1999. « The political economy of the resource curse ». *World Politics* : 297-322.

Ross, M. L. 2001. « Extractive sector and the poor. An Oxfam America Report ». Oxfam America. Disponible sur www.polisci.ucla.edu/faculty/ross/oxfam.pdf.

Sachs, D. J. & Warner, A. M. 2001. « Natural resources and economic development. The curse of natural resources ». *European Economic Review* 45 : 827-838.

Sala-i-Martin, X. & Subramanian, A. 2003. « Addressing the natural resource curse: an illustration from Nigeria ». NBER, Working Paper Number 9804. Disponible sur <http://www.nber.org/papers/w9804.pdf> (consulté le 18/8/2012).

Sen, A. 1994. « Delusion and reality ». Disponible sur : www.marathon.uwc.edu/geography/malthus/sen_NYR.htm

Sen, A. 2001. *Development as Freedom*. Oxford : Oxford University Press.

Sherman, J. & Ballentine, K. 2006. *The Political Economy of Armed Conflict: Beyond Greed and Grievance*. Boulder : Lynne Rienner.

The Carter Center. *Congominer* (en ligne). www.congominer.org

UROME-Royal Belgian Overseas Union. « Le Congo belge en quelques chiffres ». Disponible sur <http://www.urome.be> (consulté le 30 mars 2012).

van de Walle, N. 2005. *African Economies and the Politics of Permanent Crisis: 1979-1999*. Cambridge : Cambridge University Press.

Venables, T. 2012 (21-22 mars). Allocution faite à la conférence sur la « Gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne ». Kinshasa. Disponible sur <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2012/Kinshasa/index.htm> (consulté le 9 octobre 2012).

World Bank. 2008. Democratic Republic of Congo: Growth with Governance in The Mining Sector. Africa Region: Oil/Gas, Mining And Chemicals Department AFCC2. Report n° 43402-ZR. Disponible sur <http://www.congominer.org/wp-content/uploads/2011/10/BanqueMondiale-2008-GrowthWithGovernance.pdf> (consulté le 11 avril 2012)